

Compte-rendu de la réunion du groupe de consultation du Cnis sur la labellisation des statistiques de demandeurs d'emploi du 29 janvier 2015

Participants :

Nom Prénom	Organisme	Nom Prénom	Organisme
Jacques FREYSSINET	Président	Christine CHARPAIL	DGEFP
Anne-Juliette LECOURT	CFDT	Delphine VESSILLIER	FFB pour Medef
Nicolas PROKOVAS	CGT	Olivier MARCHAND	Individuel
Thomas RENAUD	Cnis	Anne-Juliette BESSONE	Insee
Chloé TAVAN	Dares	Chantal VESSEREAU	Pôle Emploi
Pierre BISCOURP	Dares	Cyril NOUVEAU	Pôle Emploi
Benoît ROUMIER	Dares	Idriss TIAMIYOU	Pôle Emploi
Félix PAQUIER	Dares	Yves JAUNEAU	Pôle Emploi
Rémi BEAUVOIR	Dares	Aboubacar SIDIBE	Pôle Emploi
Jonas ANNE-BRAUN	DG Trésor	Jean-Paul BLOUARD	Unédic
Elodie GUIRCHOUN	DGEFP	Cécile LAFFITEAU	Unédic
Anne-Gaëlle LE STIR	DGEFP	Jean-Louis BESNARD	UNSA

Prochaines réunions :

Mercredi 4 mars à 14h30 (Dares, salle Pierre Lamy)

Mercredi 11 mars à 14h30 (Pôle emploi, Le Cinétic, salle 2202-2208)

L'ASP a labellisé les statistiques de demandeurs d'emploi pour une durée de 5 ans. Cette décision est assortie de 6 recommandations qui doivent être mises en œuvre dans un horizon de 2 ans à compter de la labellisation. La décision de l'ASP s'appuie sur le rapport de la mission IGAS-IGF_IG Insee. L'objectif du groupe de consultation du Cnis est de définir les modalités de mise en œuvre de ces recommandations, sur la base de propositions de la Dares et de Pôle emploi, et de se prononcer sur les autres évolutions de la publication envisagées par la Dares et Pôle emploi.

Cette première réunion a été introduite par un rappel du contexte de l'exercice (la production de la STMT, la publication actuelle, la labellisation par l'ASP), et un exposé d'éléments d'interprétation des recommandations de l'ASP et des pistes d'évolutions envisagées. La réunion s'est poursuivie par un tour de table pour recueillir les réactions des membres sur ces points. Afin de proposer un compte-rendu le plus clair possible, les propositions du groupe de travail ont été regroupées par thème.

A. Examen des 6 recommandations de l'ASP

1. « Publier sur une base annuelle des séries révisées en droits constatés (séries « avec recul ») issues du fichier historique statistique des demandeurs d'emploi »

La Dares et Pôle emploi considèrent que cette proposition est assez explicite, puisqu'elle précise la source de données à utiliser pour calculer des séries en droits constatés. Certaines modalités de mise en œuvre restent cependant à définir (séries concernées, périodicité, support de publication...).

2. « Publier, au cas par cas, les séries rétopolées tenant compte des incidents et des changements de procédure »

La Dares et Pôle emploi insistent sur la différence entre un changement de définition ou de concept qui doit donner lieu à rétopolation (substitution de l'ancienne série par une nouvelle série, comme par exemple lors du changement du concept d'âge), et un changement des règles de suivi (exemple : changement de la date d'effet des radiations à compter de janvier 2013) ou un incident de procédure qui peut donner lieu à une estimation d'impact. Pour répondre à la recommandation de l'ASP, il est proposé de présenter ces estimations d'impact en publiant, sur une période de quelques mois, une série contrefactuelle, qui ne se substitue pas à la série publiée.

Parmi les évolutions envisagées pouvant nécessiter une estimation d'impact, la DGEFP mentionne la dématérialisation de la procédure d'inscription des demandeurs d'emploi.

3. « Ajouter à la publication mensuelle des DEFM un commentaire privilégiant la tendance des derniers mois »

La Dares et Pôle emploi indiquent qu'il est nécessaire de disposer d'une mesure objective et lisible de la tendance. Différents indicateurs sont à l'étude. Ils estiment par ailleurs que des solutions différentes pourraient être retenues pour les séries de flux, très volatiles au mois le mois, et les séries d'effectifs, pour lesquelles les évolutions mensuelles ont un plus grand contenu informatif.

M. Marchand considère que le commentaire actuel, très plat et identique d'un mois sur l'autre, n'aide pas à l'interprétation. M. Freyssinet répond que cette constance permet aussi d'éviter les soupçons de manipulation de l'information. La Dares et Pôle emploi sont également d'avis que la publication n'a pas vocation à délivrer un commentaire, mais à mettre à disposition une statistique. L'ajout d'un commentaire plus libre serait d'une part très difficile à mettre en place du fait des délais tendus de production, et d'autre part source de controverses.

4. « Attirer l'attention des lecteurs sur la faible signification de la variation d'un mois sur l'autre en dessous d'un certain seuil »
5. « Publier régulièrement des séries d'indicateurs visant à évaluer la variabilité statistique des DEFM en stocks et en flux »

La Dares et Pôle emploi s'orientent vers une analyse statistique de la volatilité des séries, définie par l'écart à la tendance.

M. Marchand constate qu'aujourd'hui encore les partenaires de presse commentent de faibles variations dans les évolutions mensuelles de demandeurs d'emploi, peu significatives.

6. « Conduire une analyse préventive des risques des processus de production et de publication et prévoir une procédure de gestion de crise »

La Dares et Pôle emploi vont établir un document recensant les risques pouvant affecter la production, explicitant les dispositifs de contrôle et de sécurité mis en place et présentant le dispositif de crise à mobiliser si besoin.

La CGT se demande combien de temps doit-on publier les avertissements :

- soit une seule fois quand l'incident est découvert, mais, il sera rapidement oublié ensuite ;
- soit il est conservé plus longtemps dans la publication, mais, la juxtaposition des avertissements alourdit la publication.

B. Autres évolutions envisagées

1. Le contenu des différentes publications

La Dares et Pôle emploi rappellent la complémentarité des publications utilisant la STMT :

- Une publication mensuelle pour les données immédiatement disponibles par la STMT et le suivi conjoncturel immédiat ;
- Des publications trimestrielles et annuelles pour des analyses plus détaillées, avec davantage de recul, et qui mettent en regard l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi avec d'autres indicateurs (emploi, croissance...).

La CGT constate que seule la publication mensuelle fait l'objet de reprises par la presse. Elle demande de mieux mettre en valeur les publications annuelles qui présentent les autres indicateurs.

M. Freyssinet souligne que, pour les utilisateurs (approche du Cnis), la question n'est pas uniquement le contenu de cette publication particulière, mais l'organisation de l'ensemble de l'information pertinente sur le marché du travail. M. Freyssinet propose à ce sujet d'insérer des liens vers les autres publications utilisant la STMT ou d'autres sources (comme l'enquête Sortants) dans la publication mensuelle. Ces renvois permettront aussi d'alléger la publication mensuelle. Cette proposition a été reprise par la CGT et la DGEFP. La Dares et Pôle emploi proposent aussi d'ajouter dans la publication une liste exhaustive des séries disponibles sur leurs sites internet.

2. Lien DEFM - Taux de chômage BIT

Les statistiques sur les demandeurs d'emploi ne permettent pas de calculer le taux de chômage au sens du BIT. Celui-ci est calculé chaque trimestre par l'Insee à partir de l'enquête Emploi. La Dares et Pôle emploi insistent sur la complémentarité des deux sources STMT et enquête Emploi. La STMT fournit un suivi conjoncturel avec peu de délai, grâce à l'exploitation d'un fichier administratif exhaustif. Le taux de chômage au sens du BIT permet les comparaisons internationales et l'étude des évolutions sur plusieurs décennies.

Des publications annuelles proposent une mise en regard des deux indicateurs :

- Le Dares Analyses « Emploi, population active, chômage »¹ compare l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi et de chômeurs au sens du BIT. Le double timbre Insee-Dares offre une bonne visibilité de la publication ;
- Le prochain Insee Références « Marché du travail » rassemblera des statistiques et analyses mobilisant les deux concepts.

L'UNSA relève que le rapport de Foucauld proposait de calculer un taux de chômage glissant mois par mois. Pôle emploi et la Dares rappellent qu'ils ne procèdent plus à une estimation mensuelle du taux de chômage à partir des DEFM depuis la forte divergence observée entre les deux indicateurs en 2005-2006 et la publication trimestrielle du taux de chômage par l'Insee. Seul Eurostat estime aussi chaque mois un taux de chômage pour la France. L'Insee participe à une Task-force d'Eurostat sur ce sujet, mais indique que le projet d'une publication mensuelle du taux de chômage à partir de l'enquête Emploi n'est pas envisagé à ce jour faute d'une robustesse suffisante.

La plupart des participants insistent sur la nécessité de bien expliciter dans les publications les différences entre ces concepts, même si l'expérience montre qu'il est illusoire de penser que tous les journalistes éviteront toute confusion. En outre, la CFDT, appuyée par l'UNEDIC et la CGT, souligne que si les données DEFM ne relèvent certes pas du chômage selon le BIT, elles renferment à ce titre un potentiel d'informations insuffisamment exploitées dans la publication ; il conviendrait à ce titre de s'interroger sur les ventilations possibles et les flux que l'on pourrait identifier (motifs d'entrée, transitions entre catégories, indicateur de tendance, etc.). Ceci ne relève pas de l'analyse mais la facilite.

3. Flux de sortants et d'entrants

Dans la page sur les flux d'entrée et de sortie, la catégorie « Autres » représente environ 40 % des entrées en catégories ABC. Les inscriptions à la suite d'une rupture conventionnelle sont notamment incluses dans la modalité « autres », dont elles ne constituent cependant qu'une faible part (la plupart des inscriptions pour motif « autres » ont un motif réellement inconnu).

Pôle emploi indique que deux enquêtes spécifiques sur le sujet des entrants et des sortants sont réalisées :

- Une enquête trimestrielle sur les sortants, co-produite avec la Dares et donnant lieu à des publications trimestrielles et annuelles ;
- Une enquête tous les deux ans sur des entrants à Pôle emploi, donnant lieu également à publication.

La Dares et Pôle emploi proposent d'enrichir la page sur les flux avec des liens vers d'autres publications ou séries statistiques :

¹ <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-052.pdf>

- Sur les entrées, un lien vers les séries d'inscriptions pour rupture conventionnelle et pour licenciement économique estimées à partir du FHS pourrait être ajouté.
- Sur les sorties, il pourrait être fait référence aux séries sur les entrées en formation et aux résultats de l'enquête Sortants.

Pôle emploi informe par ailleurs le groupe que des travaux sont lancés en interne pour améliorer la mesure des motifs d'inscription.

L'utilisation des DPAE (Déclaration Préalable A l'Embauche), dont dispose Pôle emploi depuis mars 2012, permet d'identifier les retours à l'emploi des demandeurs d'emploi. Cela ne permet cependant pas de connaître précisément les motifs de sorties des listes. En particulier, il existe souvent des décalages entre la date de retour à l'emploi et la date de sortie des listes motivée par cette reprise d'emploi.

4. L'indemnisation et le taux de couverture :

Les données sur l'indemnisation chômage, dont chacun reconnaît l'importance, ont actuellement un statut particulier dans la publication mensuelle, n'étant pas issues de la STMT et portant sur une période différente. De plus, un groupe de travail tripartite (Dares-Pôle emploi-Unédic) travaille actuellement à définir une mesure partagée du taux de couverture par l'indemnisation chômage. Dans ce contexte, la Dares et Pôle emploi proposent de supprimer cette page de la publication mensuelle et de renvoyer l'utilisateur vers une publication spécifique consacrée à ce sujet (et s'appuyant sur la méthodologie définie de façon commune).

Les participants du groupe de consultation sont dans l'ensemble très intéressés par les statistiques sur le revenu de remplacement des demandeurs d'emploi. En particulier, la DGEFP, l'Unédic, la CGT, la CFDT et M. Freyssinet estiment que l'information relative à l'indemnisation chômage est importante et souhaitent la conserver.

5. Offres d'emploi

La page sur les offres d'emploi ne comptabilise que les offres d'emploi déposées par Pôle emploi, hors partenaires. La Dares et Pôle emploi souhaitent alléger la publication des DEFM en supprimant cette page, l'analyse des offres d'emploi étant faite par ailleurs (et reliée à la demande d'emploi) dans la publication trimestrielle sur les « tensions » sur le marché du travail.

La DGEFP considère que les informations sur le suivi des offres d'emploi sont moins utiles pour eux. De son côté, l'UNSA considère que l'état de la situation du marché du travail nécessite la publication des offres d'emploi collectées par Pôle emploi. Le Medef souhaiterait que les offres d'emploi soient déclinées par région et par métier. La Dares et Pôle emploi indiquent que la déclinaison par métier est menée dans la publication trimestrielle sur les tensions.

6. Séries CVS régionales

L'Unédic interroge sur la cohérence entre les CVS nationales et régionales. La Dares répond qu'en raison de différences dans les méthodes utilisées et d'absence de mise en cohérence, il peut exister des écarts. A court terme, l'organisation de la campagne CVS entre national et régional n'est pas amenée à évoluer.

7. Récurrence, transitions et ancienneté

La DGEFP s'intéresse à des indicateurs d'ancienneté en catégorie A et de transition entre catégories. La Dares et Pôle emploi rappellent que la STMT ne permet pas de calculer un tel indicateur. La Dares signale que des indicateurs d'ancienneté et de transition sont présents dans des publications spécifiques, comme le bilan annuel sur les demandeurs d'emploi publié par la Dares² ou la publication récente de Pôle emploi sur l'ancienneté des demandeurs d'emploi³.

8. Le champ de la publication

Dans la publication actuelle, toutes les séries sont présentées sur le champ France métropolitaine, et certaines sont également présentées sur le champ France entière. L'Unédic propose d'adopter un champ France entière dans la publication.

En conclusion, M. Freyssinet demande qu'une synthèse des propositions soit réalisée pour la prochaine réunion.

² http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-082_v2.pdf

³ <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/le-chomage-de-longue-duree-@/563/view-article-94488.html>